

# **Politique environnementale**

## **de gestion des matières résiduelles de la**

### **Municipalité de L'Isle-aux-Coudres**



**Par Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière**

**14 août 2017 / Résolution # 2017-08-297**

**TABLE DES MATIÈRES**

1. INTRODUCTION.....	3
2. OBJECTIF.....	3
3. PRINCIPE DES 3RV.....	4
4. ACHAT ÉCOLOGIQUE.....	4
5. SUIVI DE LA POLITIQUE.....	5
6. CONCLUSION.....	5
7. ENGAGEMENTS.....	6
7.1. PRINCIPE DES 3RV.....	6
7.2. ACHAT ÉCOLOGIQUE.....	7
7.3. SENSIBILISATION.....	8
8. ANNEXE A.....	9

### 1. INTRODUCTION

La préoccupation grandissante pour l'état de notre planète ainsi que la notion de développement durable nous poussent de plus en plus vers une gestion responsable des matières résiduelles que nous produisons. Le réchauffement global, la perte constante de la biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau, du sol, la diminution des ressources naturelles non renouvelables ainsi que l'augmentation des quantités de matières envoyées à l'enfouissement sont autant de sujets d'actualité.

Un bon moyen d'aider à réduire les effets pervers reliés à la surconsommation de notre époque est la réduction des quantités de déchets acheminés à notre lieu d'enfouissement. En effet, les ordures enfouies entraînent la création de biogaz, lesquels contribuent au réchauffement planétaire et à la pollution atmosphérique, et de lixiviat provenant de la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines.

De plus, la gestion responsable des déchets nous permet de mieux conserver nos ressources en les réutilisant ou en les recyclant plutôt qu'en exploitant de nouvelles matières.

### 2. Objectif

La présente politique trace les orientations qui guideront la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres et ses employés dans la gestion responsable de ses matières résiduelles et les amènera à réfléchir à leurs actions quotidiennes, à changer leurs habitudes et à prendre des décisions qui bénéficieront à la planète et, par le fait même, au bien-être de la population actuelle et des générations futures. Cela contribuera à conscientiser tous et chacun à l'importance de poser des gestes simples et concrets en faveur de l'environnement.



### 3. Principe des 3RV

Ce principe est celui de la hiérarchie des **3RV** qui nous indique les priorités de gestion de nos ressources : il faut, d'abord, réduire à la source, puis réutiliser, recycler et, enfin, valoriser nos déchets/ressources. L'élimination ne devrait être considérée qu'en dernier recours.

- ✓ **Réduction** : c'est diminuer l'acquisition de matériel et la consommation de ressources afin de diminuer la quantité de déchets que nous produisons et limiter le gaspillage.
- ✓ **Réutilisation** : c'est utiliser à nouveau, acquérir du matériel usagé ou remis à neuf.
- ✓ **Recyclage** : c'est acquérir des produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés et favoriser des emballages recyclés et/ou recyclables.
- ✓ **Valorisation** : c'est redonner de la valeur à une matière résiduelle (compostage).

### 4. Achat écologique

Les **achats écologiques** font référence aux produits et services qui minimisent notre impact sur l'environnement ou qui contribuent à sa protection. Les **achats** peuvent être considérés **écologiques** s'ils respectent le plus grand nombre possible des critères suivants :

- |                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| ✓ Contenant des matières recyclées   | ✓ Biodégradable          |
| ✓ Écoénergétique                     | ✓ Rechargeable           |
| ✓ Emballage réduit                   | ✓ Recyclable             |
| ✓ Facile d'entretien / de réparation | ✓ Sans métaux lourds     |
| ✓ Longue durée de vie                | ✓ Sans substance toxique |
|                                      | ✓ Réutilisable           |

La préférence est accordée aux fournisseurs de produits et de services qui utilisent des produits qui respectent l'environnement, qui utilisent des techniques efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie et qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et éliminent les déchets dangereux d'une manière qui respecte ou dépasse les exigences des règlements pertinents.

Pour ce faire, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres compte joindre une copie de l'énoncé de principes aux soumissions de produits et de services ou incorporer une disposition normalisée aux soumissions et aux contrats (annexe A).

### 5. Suivi de la politique

Afin d'assurer la continuité des efforts de gestion de matières résiduelles, un suivi sera effectué pour faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique et pour vérifier si l'échéancier est respecté. Une caractérisation annuelle servira de repère afin d'examiner les pratiques en cours, mesurer les actions futures et, ensuite, apporter les modifications qui s'imposent.

### 6. Conclusion



La politique présentée est un précieux outil pour diriger les efforts de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans la gestion responsable des matières résiduelles. Toutefois, la politique à elle seule n'accomplie rien : leur mise en œuvre dépend de la volonté et des efforts de toutes les personnes évoluant dans le milieu. C'est pourquoi il importe de comprendre non seulement *comment* mais aussi *pourquoi* la politique doit être mise en œuvre. La motivation demeure la clé du succès !

### Références

Le bureau écologique – Conseils pratiques pour rendre votre bureau plus respectueux de l'environnement. Bureau de la gestion des déchets d'Environnement Canada. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1992. Disponible en version électronique : <http://perc.ca/waste-line/rrr/office/indexf.html>

## 7. Engagements

### 7.1. Principe des 3RV

La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres croit que la protection de l'environnement fait partie intégrante de ses activités et s'engage à promouvoir le respect du principe des 3R (réduction à la source, réutilisation et recyclage) au quotidien.

*Afin de soutenir cet engagement, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'emploiera à :*

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
<b>Réduction à la source</b>		
Imprimer recto-verso.	2017	Équipe de travail
Placer une affiche avec la marche à suivre pour imprimer recto-verso.	2017	Comité
Placer une affiche « <i>Avez-vous vraiment besoin de cette photocopie?</i> » au photocopieur.	2017	Comité
Transmission de documents par courriel lorsque possible (ex. PV de la MRC).	2017	Équipe de travail
Annuler les abonnements inutiles aux journaux, bulletins et revues.	2017	Équipe de travail
Utiliser des contenants réutilisables ou recyclables pour les repas, les pauses-café et les goûters de fête (éviter la vaisselle jetable).	2017	Équipe de travail
Opter pour la réception de bulletins électroniques au lieu de ceux en format papier.	2017	Équipe de travail
<b>Réutilisation</b>		
Réutiliser du matériel de bureau usagé (cartable, chemise, etc.).	2017	Équipe de travail
Réutiliser le côté vierge des feuilles imprimées.	2018	Équipe de travail
<b>Recyclage</b>		
Participer activement à la collecte sélective.	2018	Équipe de travail
Disposer des RDD (résidus domestiques dangereux) aux points de dépôts prévus à cet effet.	2018	Équipe de travail
<b>Valorisation</b>		
Participer activement à la collecte de matières putrescibles.	2020	Équipe de travail
<b>Autre</b>		
S'inscrire au programme « ICI ON RECYCLE! » de RECYC-QUÉBEC.	2018	Dirigeant

## 7.2. Achats écologiques

La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite contribuer au respect de l'environnement en s'engageant à choisir des produits et services écologiques lorsque cela est possible.

*Afin de soutenir cet engagement, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'emploiera à :*

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
Acheter des produits réutilisables.	2018	Responsable des achats
Acheter des articles permanents et durables de haute qualité (éviter les produits jetables).	2018	Responsable des achats
Acheter des produits recyclables.	2018	Responsable des achats
Acheter des produits contenant des substances recyclées.	2018	Responsable des achats
Acheter des produits qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace.	2018	Responsable des achats
Acheter des produits engendrant moins de sous-produits polluants et présentant moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination.	2018	Responsable des achats
Encourager l'achat de produits portant une « étiquette environnementale ».	2019	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement.	2019	Responsable des achats
Acheter du papier recyclé.	2017	Responsable des achats
Acheter du papier hygiénique fait de fibres recyclées.	2017	Responsable des achats
Établir des ententes avec les fournisseurs pour éliminer le suremballage.	2019	Responsable des achats
Vérifier la possibilité d'acheter certains produits en vrac.	2019	Responsable des achats
Acheter des produits non toxiques.	2019	Responsable des achats
Acheter des produits concentrés.	2019	Responsable des achats
Éviter d'acheter des fertilisants, herbicides et pesticides chimiques (ou décourager l'utilisation de tels produits).	2018	Responsable des achats
Joindre une copie de l'énoncé de principes aux soumissions de produits et de services ou incorporer une clause normalisée aux soumissions et aux contrats (annexe A).	2018	Équipe de travail

### 7.3. Sensibilisation

La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'engage à sensibiliser, informer et motiver ses employés car la mise en œuvre de cette politique repose essentiellement sur la volonté de tous et chacun.

*Afin de soutenir cet engagement, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'emploiera à :*

Actions proposées	Échéance	Responsable
<b>Sensibilisation</b>		
Informer tous les employés de l'adoption de la politique et les sensibiliser au principe des 3R et à l'utilisation de produits écologiques, locaux et équitables.	2017	Dirigeant
Mettre en place un comité de suivi formé d'au moins deux personnes qui s'occuperont de mettre les actions en place.	2017	Dirigeant
Mettre en place les équipements nécessaires à une bonne gestion.	2018	Dirigeant
Installer une boîte à idées « vertes ».	2018	Comité
Effectuer un suivi annuel et fournir une rétroaction sur les réalisations relatives à la politique de gestion des matières résiduelles.	Dès 2018	Comité
Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés.	2018	Comité
Informer les employés à l'entretien ménager des façons de faire et les mettre au courant des nouvelles initiatives mises en place.	2018	Dirigeant



## 8. Annexe A – Énoncé de principe et clause normalisée

**L'énoncé de principes** suggéré se lit comme suit :

*« La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite contribuer au respect de l'environnement, au maintien et à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la dignité humaine à travers le monde en s'engageant à choisir des produits et des services écologiques, locaux et équitables lorsque cela est possible.*

*Notre organisation a réalisé un plan d'action pour les 3R et a pour politique d'accorder la préférence, si possible, aux produits qui peuvent être réutilisables, qui contiennent des matières recyclées, qui sont recyclables, qui sont durables et réparables, qui affichent l'un des éco-logos reconnus officiellement, qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace, qui présentent moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination que leurs produits concurrents ou qui respectent par ailleurs l'environnement. »*

Une **clause normalisée dans les soumissions** pourrait se lire comme suit :

*« Lorsque possible, la préférence sera accordée aux fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement, qui utilisent des procédés efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie, qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et qui éliminent les déchets dangereux de manière écologique. »*

Source : Le bureau écologique, 1992.

